

Salaires des AESH :

**Stop aux retranchements de l'administration
derrière le manque de personnels administratifs ou les problèmes de logiciel !**

**C'est le salaire qui remplit le frigo : nous en avons besoin tout de suite !
Nous voulons être payés en temps et en heure !**

Chers collègues,

mardi 14 février, **une délégation de la FNEC FP FO composée d'Amandine Guittard, Gwladys Ricard et Céline Felipe** a été reçue par la secrétaire générale et l'IEN ASH. Cette audience portait sur les droits et conditions de travail des AESH.

En préambule, la FNEC FP FO 81 a rappelé les revendications générales des AESH : un vrai statut avec un vrai salaire et une véritable formation et l'abandon des PIAL.

Le salaire a été le premier point abordé dans le cadre de la discussion.

La délégation a d'abord fait remonter les problèmes liés aux renouvellements de contrats et leur avenant. En effet, plusieurs AESH se sont rendus compte que **l'article concernant leur ancienneté et leur échelon n'était pas juste**. Aussi, les collègues AESH se posent la question du lien avec le logiciel « paye » : **si leur avenant est faux, les collègues pourraient avoir du retard dans leur avancement et donc sur leur salaire.**

D'ailleurs, **des collègues AESH qui sont passés au 3^{ème} échelon au 1^{er} septembre 2022 n'ont toujours pas été payés à la hauteur du salaire afférent.**

La Secrétaire Générale nous demande de nous faire remonter les dossiers des collègues en contrat avec la DSDEN dont l'article lié à l'échelon/ancienneté de leur avenant serait faux. Elle ne sait pas dans quelle mesure cela peut avoir une incidence sur le calcul du salaire.

La délégation a profité de cette discussion pour demander à l'administration que les personnels AESH soient mis au courant de leur avancement au fur et à mesure que celui-ci se fait. Les personnels enseignants reçoivent un arrêté (via i-prof) à chaque fois qu'ils avancent : les personnels AESH doivent pouvoir avoir les mêmes informations. **La Secrétaire Générale a noté notre demande.**

Concernant les retards de paiement de salaire lié au changement d'échelon au 1^{er} septembre 2022 : **la Secrétaire Générale nous confirme qu'il y a des problèmes de logiciel au point que ce retard risque d'être de 9 mois !**

La délégation est revenue sur une des annonces du Ministre de l'Education Nationale suite aux mobilisations des AESH avec leurs organisations syndicales à savoir le paiement de la prime REP/REP+. **FO a demandé à partir de quel mois les AESH qui travaillent dans des établissements en REP allaient bénéficier de la prime REP.**

La Secrétaire Générale répond que pour le moment les départements n'ont aucune consigne à ce sujet. **Elle n'est donc pas en mesure de nous informer de la date de paiement de cette prime.**

Si la FNEC FP FO se félicite de cette avancée ministérielle, pour autant il dénonce le fait que le taux de cette prime soit bien en-deçà de celui des personnels enseignants et que la couleur de ce dû tarde à venir ! Par ailleurs, FO a indiqué à la Secrétaire Générale que notre organisation syndicale estimait que cette prime REP était due depuis des années aux AESH, a minima elle devrait être versée de façon rétroactive sur les 4 dernières années (règle de droit commun).

La Secrétaire Générale nous indique ne pas partager ce point de vue.

FO invite tous les collègues AESH travaillant en REP ou ayant travaillé en REP au cours des 4 dernières années à ne plus hésiter et à se rapprocher du syndicat pour réclamer le paiement de cette prime de façon rétroactive ! Nous vous aiderons à faire des recours.

La délégation FO est également revenue sur **les 0,23% que les collègues à 61% pendant des années ont effectué en plus sans être payés** : nous avons demandé à ce que les collègues concernés soient régularisés.

De même, **FO a posé la question des jours de fractionnement dont les collègues n'étaient pas au courant avant la mise en place du cadre de gestion académique et qui leur sont dus sur ces années.**

La Secrétaire Générale oppose à nos deux demandes **une fin de non recevoir...** et ajoute qu'il y a d'autres combats à mener de son point de vue !

A noter qu'un recours au TA a d'ores et déjà été déposé : une collègue AESH qui travaillait à 75% a calculé un manque à gagner de plus de 400 euros (sur 4 ans) au titre des jours de fractionnement. **Un autre recours est en cours** concernant le dossier d'une collègue AESH à 62% : entre les 0,23% et les jours de fractionnement, le manque à gagner serait de plus de 300 euros (sur 4 ans).

La FNEC FP FO invite donc les collègues AESH à se saisir du syndicat pour les aider à faire des recours pour récupérer ce que l'administration leur doit réellement depuis 4 ans !

Problèmes de logiciel, manque de personnels administratifs, pas d'enveloppe budgétaire, trop de personnels AESH... les excuses, ça suffit !

Tout travail mérite un VRAI salaire !

La FNEC FP FO revendique l'augmentation de salaire, a minima à hauteur de l'inflation, de TOUS les personnels et SANS CONTREPARTIE !

**Jeudi 11 mai 2023, stage syndical spécial *
« droits et obligations des personnels AESH »
à l'UD FO à Albi de 9H à 16H30**

(inscriptions auprès du snudi.fo81@gmail.com ou snfolc.81@gmail.com)

*** :** tous les personnels de l'Education Nationale dont les AESH ont DROIT à 12 jours de stage de formation syndicale par année. Dès que nous recevons votre demande d'inscription, nous vous enverrons votre convocation à envoyer à votre employeur (avant le 11 avril) avec une demande d'autorisation d'absence. Nous vous assurons que la DSDEN ou le lycée Clément de Pémillie ne remettront pas en question le renouvellement de votre contrat si vous utilisez ce droit ! Cette journée de formation syndicale est payée par votre employeur. La FNEC FP FO paiera le repas de midi des participants au stage.

